



## LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

### DEMANDE DE CARTE DE RÉSIDENT PERMANENT OU DE TITRE DE VOYAGE POUR RÉSIDENT PERMANENT

Envoyez les documents suivants avec votre demande. Cochez  la case si vous avez joint le document.

Nous retournerons votre demande si :

- votre demande est incomplète, ou
- un des documents exigés à l'appui de votre demande n'a pas été soumis.

Remarque : Tout document qui n'est pas en français ni en anglais doit être accompagné :

- de la traduction en français ou en anglais,
- d'un affidavit de la personne qui a effectué la traduction, et
- d'une copie certifiée du document original.

Joignez les documents suivants à votre demande :

- Demande de carte de résident permanent ou de titre de voyage pour résident permanent ([IMM5444](#)), dûment remplie et signée.  
**Remarque** : Si vous soumettez votre demande en ligne, vous remplirez ce formulaire électroniquement en utilisant le Portail de résidence permanente.
- Preuve que vous respectez les conditions de résidence si vous avez passé 1 095 jours ou plus à l'étranger au cours des cinq (5) dernières années. Consultez l'appendice A du guide d'instructions pour obtenir la liste des documents exigés.
- Paiement des frais. Inclure une copie du reçu indiquant le montant payé.
- La présente *liste de vérification des documents* dûment remplie.

Autres formulaires/documents à l'appui, s'il y a lieu :

- [Recours aux services d'un représentant \(IMM 5476\)](#), OU [Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée \(IMM 5475\)](#)
- Pour que votre demande soit examinée au titre des **considérations d'ordre humanitaire**, veuillez inclure des documents justificatifs qui appuient votre demande de maintien de votre résidence permanente. Veuillez consulter la section « Considérations d'ordre humanitaire » du Guide d'instructions.
- Changement légal de nom : photocopie des documents juridiques qui justifient votre changement de nom. Veuillez consulter la section « Changement légal de nom » du Guide d'instructions pour obtenir des renseignements détaillés.

En plus de ce qui précède, veuillez inclure les documents suivants si vous demandez :

**Une carte de résident permanent (carte RP) :**

- Photos. Les photos doivent respecter les [Spécifications relatives aux photos pour les cartes de résident permanent](#).
  - Demande papier : deux (2) photos placées dans une petite enveloppe (sans agrafe ni trombone).
  - Demande en ligne : une (1) photo téléversée dans le Portail de RP, recto verso.
- Photocopie d'une (1) pièce d'identité principale (p. ex. passeport). Consultez le [guide d'instructions \(IMM 5445\)](#) pour obtenir la liste complète des pièces d'identité principales.
- Votre carte RP  
Si vous faites une demande de **renouvellement** de votre carte RP, vous devez fournir une photocopie de votre carte actuelle.  
Si vous faites une demande de **remplacement** de votre carte RP, vous devez fournir :
  - Demande papier : l'original de votre carte RP.
  - Demande en ligne : une photo montrant la destruction de votre carte RP.Si vous avez perdu votre carte RP, fournissez une photocopie du rapport de police ou le numéro d'incident, s'il y a lieu.

Autres formulaires/documents à l'appui pour les demandeurs de carte RP, s'il y a lieu

- [Formulaire de demande de changement d'identifiant du sexe ou genre \(IRM 0002\)](#)
- [Confirmation de l'admissibilité au remplacement sans frais d'un document prenant acte de la reprise d'un nom au titre de l'appel à l'action 17 \(IRM 0004\)](#)
- [Déclaration solennelle en vue de la reprise d'un nom autochtone sur les certificats de citoyenneté canadienne ou les cartes de résident permanent \(IRM 0005\)](#)
- Si vous avez moins de 18 ans :
  - une photocopie de votre acte de naissance, certificat d'adoption ou document de tutelle légale délivré par un tribunal canadien, ou
  - une photocopie de votre dossier scolaire (bulletins, relevés de notes, registres de présence).

**Un titre de voyage pour résident permanent (TVRP) :**

- Photocopie de votre passeport actuel et valide.
  - Photocopies de toutes les pages de chacun des passeports ou documents de voyage antérieurs utilisés au cours des cinq (5) années précédant immédiatement la demande.
- Remarque** : Pour une demande en papier, n'envoyez pas les documents originaux, car ils ne vous seront pas retournés.

- Photocopies des documents justificatifs démontrant que vous respectez l'obligation de résidence. Consultez la section [Obligation de résidence](#) du [guide d'instructions \(IMM 5529\)](#) afin d'obtenir des renseignements détaillés.

*Autres formulaires/documents à l'appui pour les demandeurs de TVRP, s'il y a lieu :*

- Tout document justificatif à fournir selon les [exigences propres au pays où vous présentez votre demande](#)
- Autorisation de voyage (pour mineurs) – Fournir l'autorisation du parent ou tuteur légal ou le document autorisant les enfants mineurs à voyager en tant que mineurs non accompagnés.

**Soumettez votre demande :**

**En ligne**

Si vous présentez une demande de carte de résident permanent (carte RP) ou de titre de voyage pour résident permanent (TVRP) en ligne, vous devrez transmettre votre demande ainsi que tous les documents à l'appui exigés via le Portail de résidence permanente, c'est-à-dire par voie électronique.

**Sur papier**

Déposez votre **demande de TVRP** et tous les documents justificatifs requis au [centre de réception des demandes de visa le plus proche](#).

Envoyez votre **demande de carte RP** dûment remplie et tous les documents justificatifs requis à l'adresse suivante :

**Par courrier ordinaire :**

Centre de traitement des demandes – Carte de résident permanent  
C.P. 10020  
Sydney (N.-É.)  
B1P 7C1

**Par messagerie :**

Centre de traitement des demandes – Carte de résident permanent  
49, rue Dorchester  
Sydney (N.-É.)  
B1P 5Z2



**(Joignez la présente liste de vérification des documents dûment remplie à votre trousse de demande.)**